



Percevoir une indemnité

Par **Incinc**, le **27/12/2021** à **22:22**

Bonjour, rn rn Suite à ma plainte contre une personne qui m'a insulté par des messages vocaux sur Facebook, un jugement a été prononcé en ma faveur et la personne doit me verser une indemnité et rembourser les frais judiciaires. rn L'ennui est que cette personne a disparu dans la nature, l'huissier a pu joindre sa famille mais aucun contact direct avec elle n'a été possible. rn Je souhaiterais savoir si je peux porter plainte contre cette personne pour refus de règlement de cette indemnité. rn Par avance, merci pour vos orientations.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2021** à **08:18**

Bonjour, rn Et qu'en pense votre avocat ?

Par **morobar**, le **28/12/2021** à **09:59**

Bonjour, rn [quote]rnour refus de règlement de cette indemnité. rn [/quote]rn Quel refus ?

Par **Incinc**, le **28/12/2021** à **12:44**

La personne était présente quand le jugement a été prononcé. Elle sait donc qu'elle doit me verser une indemnité. Sauf qu'elle habite une maison familiale et les 2 fois où l'huissier est allé récupérer l'indemnité elle ne s'est pas présentée à lui.